

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 20/11/ 2020 à 14h00**

Etaient présents :

M Cuttier Jean-François, M Boissier Daniel, M Fontanille Bernard

Secrétaire de séance : Isabelle Terrier

---

**Ordre du jour**

- Désignation des référents des commissions internes et externes
- Décision modificative budget de l'eau
- Barème des frais de déplacements
- Remplacement de la secrétaire de mairie à envisager
- Repas de fin d'année, colis des personnes âgées
- Dispositions à prévoir si nécessité de déneigement
- Transport à la demande subventionné par la Région
- Transfert de compétences de la gestion des espaces naturels sensibles à l'EPTB à la communauté de communes
- Questions diverses (infos communauté de communes, SMAM ...)

**Désignation des référents des commission internes et externes**

La délégation spéciale après délibération désigne les délégués externes suivants :

- CDC Beaume Drobie : Daniel Boissier
- SIVOS : Jean-François Cuttier
- PNR : Bernard Fontanille
- SIVTA : Jean-François Cuttier
- SPANC : Daniel Boissier
- ACFA : Jean-François Cuttier

La délégation spéciale après délibération désigne les délégués internes suivants :

- Bernard Fontanille , chargé de la finalisation de la liste électorale et de l'animation de la commission de contrôle.
- Daniel Boissier, chargé du suivi des dossiers d'urbanisme

La délibération DE2020045 a été adoptée à l'unanimité.

## Décision modificative budget de l'eau

La DM DE 2020044 a été adoptée à l'unanimité.

### Objet: Décision modificative budget de l'eau - DE2020044

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
618	Divers	500.00	
7011	Eau		500.00
<b>TOTAL :</b>		<b>500.00</b>	<b>500.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>500.00</b>	<b>500.00</b>

## Barème des frais de déplacements

Le barème en vigueur de la fonction publique sera appliqué pour rembourser les frais kilométriques engendrés lors des déplacements des employés et membres de la délégation spéciale.

## Remplacement de la secrétaire de mairie à envisager

Le contrat de l'actuelle secrétaire de mairie arrive à terme fin Janvier. A défaut de renouvellement ou de recrutement, il n'y aura pas de secrétaire de mairie lorsqu'un nouveau conseil sera élu.

En l'état actuel, et bien que cela ne figure apparemment de façon explicite dans aucun texte, la Préfecture de l'Ardèche nous informe que la Délégation spéciale n'aurait pas le pouvoir de recruter, mais que la Sous-Préfecture de Largentière recherche une solution adaptée pour résoudre le problème.

La Délégation spéciale, réunie en séance plénière, considère que la mairie de Sablières ne peut fonctionner dans des conditions minimums d'efficacité en l'absence de secrétaire de mairie, et confirme que ce recrutement est d'une absolue nécessité, au moins sous la forme d'un contrat à durée déterminée de 2 à 3 mois. Elle attend de la Préfecture le feu vert correspondant.

### Repas de fin d'année, colis des personnes âgées et employés

En raison des restrictions sanitaires liées à la COVID19, il n'y aura pas de repas de fin d'année, ni de goûter de Noël avec distribution de cadeaux.

Pour compenser l'absence exceptionnelle de distribution de jouets, les parents de chaque enfant de moins de 12 ans se verront remettre une carte cadeau d'un montant de 20 euros. En l'absence de magasin spécialisé dans un rayon de 25 km, ces cartes seront acquises auprès de l'enseigne Leclerc. Les cartes seront distribuées à la mairie sur RV.

Les colis de fin d'année seront limités aux résidents en Ehpad et au personnel de la mairie.

### Dispositions à prévoir si nécessité de déneigement

En cas de besoin, la mairie pourra faire appel aux personnes habilitées à conduire le chasse-neige.

Elles disposeront d'une lettre de mission encadrant ainsi l'assurance et les modalités de prise en charge du véhicule.

### Transport à la demande subventionné

Pour des raisons de délais relatifs au renouvellement du marché de transport à la demande, la région ne pourra prendre en charge la subvention du transport à la demande à compter du 1<sup>er</sup> janvier pendant environ 3 mois.

Afin de maintenir ce service essentiel pour les personnes isolées, il est envisagé de le maintenir aux frais de la commune.

Une délibération devrait être prise dans ce sens.

### Transfert de compétences de la gestion des espaces naturels sensibles de l'EBTB à la CDC

La gestion des espaces naturels sensibles ou ZNIEFF spécifiques aux vallées de la Beaume et de la Drobie avait été confiée en son temps au syndicat de rivière « Ardèche claire », syndicat intégré depuis dans l'EPTB (Etablissement public de Territoire de Bassin Ardèche). La Communauté de communes souhaite aujourd'hui reprendre, avec l'accord de l'EPTB, cette compétence, pour un suivi des actions « au plus près du terrain ». Elle demande en conséquence à chaque commune de valider la modification correspondante de ses statuts.

## Questions diverses

- Réunion plénière DS le 20 novembre Divers :
  - Communauté de communes : une réunion de la CC Beaume Drobie s'est tenue le 12 novembre, Sablières étant représentée par Daniel Boissier. Parmi les différents points d'un ordre du jour chargé, un vif débat a eu lieu à propos de l'approbation du SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) d'Ardèche méridionale : ce schéma, le « SCOT », a notamment pour objet d'encadrer l'élaboration des PLU ou PLUi des différentes CC qui font partie de son périmètre, dont Beaume Drobie. Il a fallu plus de 6 ans pour l'élaborer, sous la conduite du SYMPAM, un syndicat mixte qui n'aura plus d'existence fin Janvier 2021 : si le schéma ne fait pas l'unanimité, des craintes ont été exprimées d'une possible remise en cause de ce schéma, dont l'élaboration devrait alors être entièrement reprise ... A la majorité, la CC Beaume Drobie, dont le PLUi était configuré pour être compatible avec lui, a approuvé ce SCOT, tout en formulant certaines réserves.-Au cours de cette même réunion de CC Beaume Drobie, une information a été donnée sur la situation du SMAM, le syndicat intercommunautaire qui gère la piscine « la Perle d'eau » : les mesures de confinement, interdisant ou limitant la fréquentation de la piscine par le public, ont très fortement dégradé la situation financière, déjà fragile, du SMAM. Malgré les efforts de son personnel, le déficit du syndicat sera très important sur 2020, et sa situation est délicate ... La piscine est actuellement fermée, même pour les scolaires.-SIVTA (Syndicat intercommunal de voirie) : une réunion a eu lieu le 19 novembre, Sablières étant représenté par JF Cuttier. Si les travaux de goudronnages de chemins vicinaux sur Sablières sont reportés à 2021, un enrochement doit par contre être réalisé avant l'hiver sur le chemin d'accès au Morin.-SIVOS (scolaire) : une réunion aura lieu vendredi 27, Sablières y sera représenté